la cgt
Personnels du Conseil Général du Var

DEPARTEMENT DU VAR
Direction Générale des Services
390, avenue des Lices CS 41303
83076 TOULON Cedex
27-11-2019

Toulon, le 27 novembre 2019,

M. Marc GIRAUD
Président
du Département du Var
Hôtel du Département
390 Avenue des Lices
83000 TOULON

Tous ensemble

Objet : Préavis de grève pour les personnels du Conseil Départemental du Var

Monsieur le Président,

Le Syndicat CGT des Personnels du Département du Var dépose ce jour, par la présente, un préavis de grève pour les journées suivantes 5, 6, 7, 8 ,9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 ,17 ,18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 décembre 2019, pour les agents titulaires, stagiaires et précaires, à partir de 00h00 pouvant aller de 55 minutes (à partir du début ou fin de service) à 24h00.

Face à la politique antisociale et autoritaire du gouvernement visant à organiser une société « du chacun pour soi et d'insécurité sociale », remettant en cause les conquis sociaux issus du Conseil National de la Résistance, dont le projet de réforme des retraites, qui vise à supprimer les régimes de retraite par répartition, à faire travailler plus longtemps les agents pour gagner moins, le Syndicat CGT des Personnels du Département du Var dépose ce préavis de grève qui permettra aux agents de prendre les décisions des moyens d'actions à mettre en œuvre.
Pour la CGT, ce projet de réforme de retraite par point, qui enfermerait le budget des retraites dans un cadre contraint, ne pouvant dépasser 14% du PIB, tout comme la loi de transformation de la fonction publique relèvent d'une logique de financiarisation et de marchés, modifient structurellement notre modèle de société actuelle basée sur des principes de solidarités intergénérationnelles et attaquent en profondeur la conception du fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général.

Ce préavis permettra, de même, aux agents du Département de se mettre en grève pour porter les revendications suivantes :

- Le retrait du projet de système de retraite par points, le maintien et le développement de notre régime de retraite, le maintien de tous les mécanismes de solidarité, de la catégorie active, des pensions de réversion, des bonifications liées à la parentalité et à la pénibilité du métier.
- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction Publique » et le maintien du statut des fonctionnaires,
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le « droit de grève »,
- Le dégel du point d'indice, et l'augmentation des salaires sur la base du SMIC à 1800 €, des pensions et minimas sociaux,
- Le rétablissement de l'Impôt de solidarité sur la fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics.

Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général du Var
390, avenue des Lices • 83000 Toulon • Tél. 04 94 18 61 48 • Fax 04 94 18 61 91 • Email : scgt@cg83.fr

Ce préavis a également une portée locale et départementale sur les revendications suivantes :

- Le droit à un déroulement de carrière équitable, lisible et transparent pour tous, en informant notamment les représentants du personnel élus du nombre de postes ouverts à l'avancement en amont de la CAP,
- Des ratios de promotion à 100% pour les catégories C,
- Une réelle prise en compte de la santé au travail et une amélioration des conditions de travail des personnels qui n'ont jamais été aussi délétères dans notre collectivité,
- L'arrêt des suppressions de postes et redéploiements, la création de postes en fonction des besoins, la titularisation des contractuels et des vacataires, le remplacement des postes dépourvus ou vacants,
- Une organisation du travail qui permette à tous les agents, quelque soit leur position dans la ligne hiérarchique, de retrouver du sens à leur travail,
- Une reconnaissance du travail par l'arrêt de la baisse du régime indemnitaire et une harmonisation pour tous les agents,
- Le maintien de toutes les instances représentatives du personnel actuelles, ainsi que leur mode de fonctionnement et leurs attributions : CAP, CHSCT, CT.
- Le maintien de la liberté d'expression orale et écrite au Département du Var,
- Le respect du droit de grève, droit constitutionnel, et contre toute restriction de celui-ci, contre toute instauration d'un délai de prévenance
- Le maintien de nos missions de service public, et l'arrêt de toutes privatisations.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président , nos respectueuses salutations.

Pour le Syndicat CGT des Personnel du Département du Var,

La secrétaire générale
Anne-Sylvie BERTHET